



SAS IFOR

139 Rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

T. 01 42 56 49 67

F. 01 42 25 52 61

www.ifec.fr

Facturation électronique : mise en oeuvre et contraintes fiscales

PUBLIC

Experts-comptables, Commissaire aux comptes et collaborateurs confirmés

DUREE

1 jour(s) - 7 h

Nb minimum de participants : 8

PRE REQUIS

Être impliqué dans le processus de facturation

OBJECTIFS FORMATION

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le participant doit être à même de préparer son entreprise à passer à la facturation électronique et/ou à recevoir de telles factures de ses fournisseurs, ce qui implique notamment :

De distinguer les différents types de factures électroniques ;

De vérifier le respect des exigences fiscales associées ;

D'identifier quelles clauses exiger du prestataire dans un contrat d'infogérance.

CONTENU PEDAGOGIQUE

Définir la notion de facturation électronique

Les factures dématérialisées.

Les factures électroniques avec signature électronique de type RGS 1 et 2 étoiles.

Les factures en format PDF simple, envoi par e-mail d'un fichier contenant le document « facture ».

La notion de PDF natif et de PDF issu de la numérisation d'une facture papier.
Factur-X, le nouveau standard de facturation électronique ?
Examiner les contraintes pesant sur les factures dématérialisées
Les contraintes de fond et de forme à respecter.
Les modalités de transmission : procédure EDI ou ASP.
Les éventuelles modalités déclaratives liées à l'adoption d'un système de télétransmission.
Analyser les différentes modalités d'authentification des factures transmises par voie électronique
La nécessité d'une signature électronique conforme aux règles fiscales :
Distinction signature qualifiée/avancée ;
Modalités pratiques de mise en œuvre de la signature et du certificat électronique.
La validité des factures déposées sur le portail de l'émetteur ou du récepteur de la facture.
Recourir à la « solution simple » des factures sous format PDF
Un recours facilité à la facturation électronique par la Directive de 2010 transposée en droit français.
Les précisions de l'administration fiscale.
Les nouveaux contrôles à mettre en place afin d'accorder aux factures PDF le caractère de factures d'origine (notion de piste d'audit fiable).
Choisir le nouveau standard Factur-X
Comment gérer une Factur-X ?
Les différents formats acceptables.
Le traitement et l'archivage d'une Factur-X.
Satisfaire les obligations nouvelles liées à la mise en œuvre d'un procédé de facturation électronique
L'obligation de déposer le fichier de données de facturation sur le portail de l'administration fiscale :
Options de dépôt envisagées ;
Formats de dépôt à respecter.
Autodiagnostic :
Quel type de facturation électronique est mis en place dans son entreprise ?
Quelles sont les éventuelles faiblesses du processus ?
Quelles actions correctives envisager ?
S'assurer de l'existence d'une piste d'audit fiable entre facture et opération initiale
Illustration : les différents éléments de la piste d'audit fiable : constitution, documentation, contrôle et archivage.
Archiver et stocker des factures électroniques
Les modalités et lieu d'archivage.
Les délais de stockage.
Les contraintes spécifiques applicables aux factures papier numérisées.
Faire face à un Contrôle Fiscal des Données Informatisées (CFDI)
Que peut exiger l'administration fiscale ?
Le particularisme des règles de contrôle des factures électroniques.
Partage d'expériences : comment répondre aux « demandes de traitement » de l'administration fiscale ?
Négocier son contrat d'infogérance
Le choix des prestataires (recours à une datawarehouse ...).
Les clauses à visée fiscale à insérer dans les contrats (séquestre des codes sources ...).

MOYENS & METHODES PEDAGOGIQUE

Cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques
Interactivité entre participants et intervenant
Support est remis en début de formation à chaque participant

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

. Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

DEROULEMENT

Horaires : 9 h - 17 h

Déjeuner : le déjeuner est libre, le créneau de celui-ci est défini par l'animateur

Nombre minimum de participants : 8

Nombre maximum de participants : 16

FORMATEUR

Rémi Gouyet

Avocat Associé et Professeur Associé à l'Université de Bourgogne (Section Droit Privé).

TARIFS HT:

Adhérent IFEC : 722 €

Adhérent IFEC + CJEC : 611 €

Adhérent IFEC + ANECS : 611 €

Adhérent IFEC + Stagiaire : 611 €

Adhérent IFEC +Inscrits à l'ordre < 5ans :
611 €

Non Adhérent IFEC : 944 €